

**Registre des délibérations 2021**

*pour  
le  
2021*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

## **Centre de Gestion de la FPT du Cantal**

# **Registre des Délibérations 2021**

## Registre des délibérations 2021

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

#### Ordre du jour

##### FINANCES

2021-01	Finances	Approbation du compte de gestion 2020
2021-02	Finances	Approbation du compte administratif 2020
2021-03	Finances	Affectation du résultat
2021-04	Finances	Approbation du budget principal 2021

##### PERSONNEL

2021-05	Personnel	Tableau des effectifs
2021-06	Personnel	Renouvellement du contrat du médecin de prévention

##### ADMINISTRATION GENERALE

2021-07	Administration Générale	Mission facultative Paie à façon – Approbation de la convention
---------	-------------------------	---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2021

#### Ordre du jour

##### PERSONNEL

2021-08	Personnel	Recrutements des CARED et CARED+
2021-09	Personnel	Recrutement d'un apprenti
2021-10	Personnel	Tableau des effectifs

##### ADMINISTRATION GENERALE

2021-11	Administration Générale	Convention dispositif DISIGN
2021-12	Administration Générale	Rapport d'activité 2020
2021-13	Administration Générale	Approbation de la convention entre le CDG15 – CDG74 – Conseil Départemental du Cantal

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

#### Ordre du jour

##### ADMINISTRATION GENERALE

2021-14	Administration Générale	Débat sur la PSC
---------	-------------------------	------------------

## Registre des délibérations 2021

2021-15	Administration Générale	Schéma de Coopération Régionale
2021-16	Administration Générale	Convention Mission mutualisée RETRAITE entre le CDG15 et le CDG26
2021-17	Administration Générale	Convention entre le CDG15 et la Ville d'Aurillac pour l'adhésion au secrétariat du Comité Médical et à la Commission de Réforme
2021-18	Administration Générale	Proposition de nouvelle mission en partenariat avec le CDG69 : l'expertise juridique non statutaire
2021-19	Administration Générale	Expertise paie – Demande d'intervention

### PERSONNEL

2021-20	Personnel	Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activités
---------	-----------	---

### FINANCES

2021-21	Finances	Tarif 2022
2021-22	Finances	DM n°1 – Exercice 2021

## Registre des délibérations 2021

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

#### Ordre du jour

#### FINANCES

2021-01	Finances	Approbation du compte de gestion 2020
2021-02	Finances	Approbation du compte administratif 2020
2021-03	Finances	Affectation du résultat
2021-04	Finances	Approbation du budget principal 2021

#### PERSONNEL

2021-05	Personnel	Tableau des effectifs
2021-06	Personnel	Renouvellement du contrat du médecin de prévention

#### ADMINISTRATION GENERALE

2021-07	Administration Générale	Mission facultative Paie à façon – Approbation de la convention
---------	-------------------------	---



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~ –

M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : -----

## Registre des délibérations 2021

### Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

### Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **2021-01 : FINANCES – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Rapporteur : M. COLIN, Trésorier principal

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret modifié n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier principal et la conformité des résultats avec ceux du compte administratif 2020,

Le compte de gestion 2020 du Centre de gestion n'appelle pas d'observation particulière.

Ce compte fait apparaître un résultat positif de 99 620,49 € (contre 54 989,52 € pour 2019) et des fonds propres pour un montant de 2 278 144,44 € (2 177 999,95 € pour 2019).

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 894 978,56 € - 795 358,07 € (2019) + 99 620,49.

Les affectations de résultat envisagées en report en fonctionnement R002 pour 797 016,55 € sont validées.

La différence de 97 962,01 € permet de financer un peu plus que le déficit cumulé d'investissement égal à 81 742,83 €.

L'état de restitution du CHD (contrôle hiérarchisé de la dépense) n'indique aucune erreur patrimoniale significative en 2020 (rejet de mandat).

Concernant l'activité du poste comptable :

Le nombre de lignes de titres émises est de 1529 (1593 en 2019),

Le nombre de lignes de mandats émises est de 1394 (1444 en 2019),

Le délai de paiement du comptable est de 3,31 jours (3,63 jours en 2019),

Le délai global de paiement est de 6,60 jours (12,16 jours en 2019),

L'état des restes à recouvrer comporte 13 titres de plus de 15 € antérieurs au 01/10/2020 pour un montant total de 6486,99 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

## Registre des délibérations 2021

**APPROUVE** le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Trésorier principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Étaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément –  
M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~ –  
M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : ----

Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

## Registre des délibérations 2021

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-02 : FINANCES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : M. ROUET

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que le 1<sup>er</sup> Vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant que le Président s'est retiré pour laisser la présidence au 2<sup>ème</sup> Vice-Président pour le vote du compte administratif,**

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte Administratif 2020 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 189 182,84 €
- Recettes cumulées : 1 288 803,33 €
  - Soit un excédent de l'exercice de 99 620,49 €
  - Soit un excédent cumulé de 894 978,56 € (593 946,07 € en 2015 et 769 561,05 € en 2016 - 801 532,62 € en 2017 - 746 405,24 € en 2018 - 795 358,07 en 2019)

En section d'investissement :

- Dépenses : 108 404,15 €
- Recettes : 26 661,32 €
  - Soit un déficit de 81 742,83€
- Montant des restes à réaliser en dépense : 16 219,18 €
  - Le besoin en financement s'élève donc à 97 962,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

*Handwritten signature*

# Registre des délibérations 2021

15014 Code INSEE	Centre de Gestion du Cantal Budget Principal	2020
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 820.42
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	795 358.07
C. <b>Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	894 978.58
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 301 (si déficit) R 901 (si excédent)	-81 742.83
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-18 210.18
Besoin de financement F. = D. + E.	97 962.01
AFFECTATION = C. = G. + H.	894 978.58
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	97 962.01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	797 016.55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt, subvention, 002 ou excédent de : D 002  
 (2) Prorogation, pas de report au-delà du couvert, no d. besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser du 31/12/2020 se fait ainsi mention sur pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fond d'exercice sont reportés au budget de report des résultats.  
 (4) En l'absence d'un déficit de fonctionnement.

Cette décision est prise par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication.

A. Ja

*Louis Chambon*

## Registre des délibérations 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément –  
M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~ –  
M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : -----

Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-04 : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Rapporteur : LE PRESIDENT

Le Conseil d'Administration,

## Registre des délibérations 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95.955 du 25 Août 1995 relatif aux Centres de Gestion,

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté par Mr le Président,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accepter les propositions pour 2021 et d'arrêter le budget comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** (dépenses et recettes) : **2 046 500,00 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** (dépenses et recettes) : **239 400,00 €** (dont 16 219,18 € RAR)

Il est prévu une somme de 7 000 € à l'article 657 – Subvention – qui se répartit comme suit :

- Syndicat Force Ouvrière : 1 613,00 €
- Syndicat CGT : 1 613,00 €
- Syndicat F.A.F.P.T. : 1 613,00 €
- ANDCDG 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~

M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER~~

2021-10



## Registre des délibérations 2021

Jean-Pierre – M. VERDIER Jean-Louis – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly  
– MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : ----

Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-05 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret modifié 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du Centre de Gestion :

- Suite à un départ en retraite, des mobilités (une mutation sortante, une mutation entrante),
- Suite à des avancements de grade,
- Suite à la création d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Suite au portage de 15 CARED et/ou 1 apprentissage (service intérim).

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- La création d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'approuver le tableau des effectifs présenté ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## Registre des délibérations 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément –  
M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~ –  
M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : ----

Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0



## Registre des délibérations 2021

### 2021-06 : PERSONNEL – CONTRAT DE TRAVAIL DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE (CDD) – RECRUTEMENT D'UN MEDECIN DE PREVENTION

Rapporteur : M. FAUBLADIER

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion enregistrée sous le n°001519071499,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa mission relative à la médecine préventive, le Centre de Gestion du Cantal souhaite recruter un Médecin de Prévention.

En l'absence de candidatures de médecins statutaires, le CDG 15 a recours à un contractuel dont la durée est de 1 an.

La création de l'emploi de Médecin de Prévention est proposée selon les conditions suivantes :

- Date du recrutement : à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de 1 an. Il prendra fin le 31 mai 2022.
- Missions : Le médecin du travail est notamment tenu d'effectuer le contrôle et le suivi médical des agents des collectivités adhérentes ; il est également le conseiller de ces dernières, et il impulse à ce titre en partenariat avec elles, les initiatives permettant d'améliorer les conditions de travail en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité.
- Rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut HB-2 /1013, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.  
Par délibération n° 2018-26 du 7 décembre 2019, l'agent percevra le RIFSEEP du groupe A2
- Durée hebdomadaire : Temps non complet (17 h 30)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la création du poste de contractuel pour le Médecin de Prévention conformément aux conditions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

*Louis Chambon*

## Registre des délibérations 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément –  
M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – ~~M. MARANDON Jean-Louis~~ – ~~MME PLANTECOSTE Annie~~ –  
M. POULHES Christian – ~~MME RODIER Nadine~~ – M. ROLLIN Cyrille – ~~M. SOULIER Jean-Pierre~~ – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – MME LEMAIRE Isabelle

Excusés avec pouvoir : -----

Excusés sans pouvoir :

MME RODIER – MME PLANTECOSTE – M. MARANDON

Absents :

M. GRAS – M. SOULIER – M. VERDIER

Date de la convocation : 5 mars 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. FORESTIER

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0



## **Registre des délibérations 2021**

### **2021-07 : ADMINISTRATION GENERALE – MISSION FACULTATIVE – PAIE A FAÇON**

Rapporteur : M. ROUET

Conformément à l'article 25 de la loi n° 1984-53 du 26 janvier 1984, les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines, et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements.

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, loi de transformation de la fonction publique vient renforcer les missions des Centres de Gestion,

Vu la délibération n° 2020-26 du 11 décembre 2020 relative au développement d'une mission facultative « la Paie à façon »

Le Président précise que la mission sera proposée aux collectivités et établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le tarif proposé est de 10 € par bulletin de paie établi par mois.

Le modèle de convention proposée aux collectivités et établissements est joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'approuver la mise en place de la mission facultative « Paie à façon »,
- D'approuver les termes de la convention proposée entre le CDG 15 et les collectivités et les établissements publics locaux,
- D'approuver les tarifs présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

# Registre des délibérations 2021

*Handwritten signature*

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.D.G 15**

16 mars 2021  
Etaient présents

EMARGEMENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
<i>[Signature]</i>	BENITO Patricia	PUECHJEAN Maire	
<i>[Signature]</i>	CASTANIER Michel	BEAUDREY Dominique	
<i>[Signature]</i>	CHAMBON Louis	LAPEYRE Guillaume	
<i>[Signature]</i>	DELRIEU-TOURTOULOU Annie	MELLIN Isabelle	
<i>[Signature]</i>	FAUBLADIER Jean-Michel	GARDES Nathalie	
<i>[Signature]</i>	FORESTIER Bertrand	JUILLARD Clotilde	
Abs	GRAS Jérôme	DELORT Philippe	
<i>[Signature]</i>	LAPEYRE René	BOUQUIER Marie-Paule	
Abs	MARFACON Jean-Louis	BCISSSET François	
Abs	PLANTECOSTE Annie	LAVASSIERE Marthe	
<i>[Signature]</i>	POULHES Christian	ESTEVEES Louis	
Abs.	RODIER Nadine	POUDEROUX Gérard	
<i>[Signature]</i>	ROLLIN Cyrille	THESSANDIER Raymonde	
<i>[Signature]</i>	ROUET Clément	DANEMANS François	
Abs	SOULIER Jean-Pierre	LEYMONIE Serge	
Abs	VERDIER Jean-Louis	GRAS Christian	
<i>[Signature]</i>	VIDALINC Julien	BONHOMMET Hubert	
<i>[Signature]</i>	DELAMAIDE Charly	PRADAL Gérard	
<i>[Signature]</i>	LEMAIRE Isabelle	PONCHET-PASSEMARD Colette	

## Registre des délibérations 2021

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2021 Ordre du jour

#### PERSONNEL

2021-08	Personnel	Recrutements des CARED et CARED+
2021-09	Personnel	Recrutement d'un apprenti
2021-10	Personnel	Tableau des effectifs

#### ADMINISTRATION GENERALE

2021-11	Administration Générale	Convention dispositif DISIGN
2021-12	Administration Générale	Rapport d'activité 2020
2021-13	Administration Générale	Approbation de la convention entre le CDG15 – CDG74 – Conseil Départemental du Cantal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – ~~M. DELAMAIDE Charly~~ – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

#### Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

## Registre des délibérations 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **2021-08 : PERSONNEL - RECRUTEMENT DE CONTRATS A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE INTERIM**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les articles 3 et 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret modifié 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Monsieur le Président expose :

La formation de secrétaire de mairie pour le service intérim du CDG15 s'inscrit dans un partenariat avec la CCI et la Région AuRA.

La CCI dispense la formation.

La Région apporte les financements des coûts pédagogiques dans le cadre du dispositif CARED et CARED+ pour les personnes ayant une RQTH.

A l'issue de la formation, le CDG15 portera les contrats à durée déterminée comme suit :

- 9 CDD pour les CARED à compter du 20/12/2021 pour une durée de 6 mois à l'indice majorée : 334
- 3 CDD pour les CARED+ à compter du 20/12/2021 pour une durée de 12 mois à l'indice majorée : 334

Ces personnes intégreront le service de remplacement de secrétaires de mairie.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De créer les contrats comme suit :
  - 9 CDD pour les CARED à compter du 20/12/2021 pour une durée de 6 mois à l'indice majorée : 334,
  - 3 CDD pour les CARED+ à compter du 20/12/2021 pour une durée de 12 mois à l'indice majorée : 334,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

*Louis Chambon*

## Registre des délibérations 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – ~~M. DELAMAIDE Charly~~ – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

#### Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-09 : PERSONNEL - RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

## Registre des délibérations 2021

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,  
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,  
VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en sa séance du 10 juin 2021.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil d'Administration de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De DÉCIDER le recours au contrat d'apprentissage,
- De DÉCIDER de conclure dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Pôle Carrières	1	Licence Pro	12 mois

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'organisme de formation.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, au chapitre 012 de nos documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2021



## **Registre des délibérations 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – ~~M. DELAMAIDE Charly~~ – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

### Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **2021-10 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret modifié 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10/06/2021 concernant les suppressions de postes,

Vu le tableau des effectifs,

## Registre des délibérations 2021

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Technique en date du 10/06/2021, comme suit :

Emploi supprimé	Nbre d'heures hebdo.	Emploi créé	Nbre d'heures hebdo
Grade : Secrétaire de mairie (Cat. A) Fonction : Gestionnaire Retraite Motif : Départ en retraite	35h	Grade : Rédacteur (Cat. B) Fonction : Gestionnaire Retraite Motif : Remplacement du départ par un recrutement	35h
Grade : Attaché (Cat. A) Fonction : Responsable pôle RH Motif : Avancement de grade	35h	Grade : Attaché principal (Cat. A) Fonction : Responsable pôle RH	35h
Grade : Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe (Cat. B) Fonction : Responsable pôle RH Motif : Avancement de grade	35h	Grade : Attaché (Cat. A) Fonction : Responsable pôle RH	35h
Grade : Rédacteur (Cat. B) Fonction : Gestionnaire Retraite Motif : Avancement de grade	35h	Grade : Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Cat. B) Fonction : Gestionnaire Retraite	35h
Grade : Médecin hors classe (Cat. A) Fonction : Médecin de prévention Motif : Départ en retraite	35h	Grade : Médecin contractuel (Cat. A) Fonction : Médecin de prévention Motif : Remplacement du départ par un recrutement	17h30h
Grade : Adjoint technique (Cat. C) Fonction : Service informatique Motif : Avancement de grade	35h	Grade : Agent de maîtrise (Cat. C) Fonction : Service informatique	35h

## Registre des délibérations 2021

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du Centre de Gestion :

- Suite à des départs en retraite, des mobilités (une mutation sortante, une mutation entrante),
- Suite à des avancements de grade,
- Suite à la création d'un emploi au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Suite au portage de 9 CARED (service intérim) pour une durée de 6 mois à compter du 20/12/2021,
- Suite au portage de 3 CARED+ (service intérim) pour une durée de 12 mois à compter du 20/12/2021,
- Suite au recrutement d'un contrat d'apprentissage pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- La création d'un emploi au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La création de 9 contrats à durée déterminée (service intérim) pour une durée de 6 mois à compter du 20/12/2021 à temps complet,
- La création de 3 contrats à durée déterminée (service intérim) pour une durée de 12 mois à compter du 20/12/2021 à temps complet,
- Suite au recrutement d'un contrat d'apprentissage pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- D'approuver le tableau des effectifs présenté ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M.

## Registre des délibérations 2021

SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – M. DELAMAIDE Charly – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-11 : ADMINISTRATION GENERALE - DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (DISIGN)

Rapporteur : M. Jean-Michel FAUBLADIER

Vu le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit une nouvelle obligation pour tous les employeurs publics : mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif de signalement est issu des mesures nées de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, du 30 novembre 2018.

Le décret 2020-256 du 13 mars 2020 en précise les modalités de mise en œuvre.

Il s'agit donc d'une obligation légale pour tous les employeurs publics.

**Le Centre de Gestion du Cantal se mobilise sur le sujet :** Le conseil d'administration du Centre de Gestion du Cantal a décidé de mettre en œuvre le dispositif de signalement pour l'ensemble de ses collectivités affiliées dans le cadre de la cotisation additionnelle. Les collectivités non affiliées peuvent également demander à bénéficier de ce service, par conventionnement.

La convention prend effet à la date de la signature et est reconduite tacitement chaque année.

Le tarif proposé est le suivant :

Durée de l'intervention	Coût
-------------------------	------

## Registre des délibérations 2021

Demi-journée	200 €
Journée	400 €

Il proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les tarifs de la mission DISIGN pour les collectivités non affiliées,
- D'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération pour les collectivités non affiliées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – ~~M. DELAMAIDE Charly~~ – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~

#### Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

## Registre des délibérations 2021

- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-12 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

#### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Entend la présentation du rapport d'activité de l'année 2020 effectuée par le Président et qui concerne l'ensemble des missions développées par le Centre de gestion à destination des collectivités affiliées,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 31 août, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien – ~~M. DELAMAIDE Charly~~ – ~~MME Isabelle LEMAIRE~~



## Registre des délibérations 2021

Excusés avec pouvoir :

Excusés sans pouvoir : M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER – M. Charly DELAMAIDE – MME Isabelle LEMAIRE

Date de la convocation : 6 août 2021

Désignation du secrétaire de séance : M. LAPEYRE

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

**2021-13 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION EN  
CONSEIL EN ORGANISATION ENTRE LE CDG15 – CDG74 – CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU CANTAL**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Le Président rappelle à l'ensemble les objectifs de la charte régionale de coopération au sein des Centres de Gestion de la Région AuRA.

Le Conseil Départemental du Cantal a saisi le CDG15 pour la préparation et l'animation d'un séminaire autour du projet politique et de sa déclinaison en projet d'administration.

Le CDG15 n'ayant pas les ressources en interne pour répondre à cette commande, et comme le prévoit la charte de coopération régionale des centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes (article 3.3.1), le CDG74 a été saisi par le CDG15 d'une mission de conseil et d'accompagnement dans les organisations de travail au bénéfice du Conseil Départemental du Cantal.

Compte tenu des missions dévolues aux Centres de Gestion, le CDG74 est à même de répondre favorablement à la demande.

Le Conseil Départemental versera directement le montant de la prestation qui s'élève à 2 834 €, au CDG 74.

La convention est jointe à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

# Registre des délibérations 2021

*Handwritten signature*

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.D.G 15

31 août 2021  
Etaient présents

EMARGEMENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
<i>[Signature]</i>	BENITO Patricia	PULCHEJAN Maire	
<i>[Signature]</i>	CASTANIER Michel	BEAUDREY Dominique	
<i>[Signature]</i>	CHAMBON Louis	LAPEYRE Guillaume	
<i>[Signature]</i>	DELRIEU-TOURTOULOU Annie	MELLIN Isabelle	
<i>[Signature]</i>	FAUBLADIER Jean-Michel	GARDES Nathalie	
<i>[Signature]</i>	FORESTIER Bertrand	JUILLARD Clotilde	
<i>Abs ✓</i>	GRAS Jérôme	DELORT Philippe	
<i>[Signature]</i>	LAPEYRE René	BOUQUIER Marie-Paule	
<i>[Signature]</i>	MARANDON Jean-Louis	BOISSET François	
<i>[Signature]</i>	PLANTECOSTE Annie	LAVASSIERE Marthe	
<i>[Signature]</i>	POULHES Christian	ESTEVEs Louis	
<i>[Signature]</i>	RODIER Nadine	POUDEROUX Gérard	
<i>[Signature]</i>	ROLLIN Cyrille	THESSANDIER Raymonde	
<i>[Signature]</i>	ROUET Clément	DANEMANS François	
<i>[Signature]</i>	SOULIER Jean-Pierre	LEYMONIE Serge	
<i>Abs ✓</i>	VERDIER Jean-Louis	GRAS Christian	
<i>[Signature]</i>	VIDALINC Julien	BONHOMMET Hubert	
<i>Excusé</i>	DELAMAIDE Charly	PRADAL Gérard	
<i>Abs ✓</i>	LEMAIRE Isabelle	PONCHET-PASSEMARD Colette	

## Registre des délibérations 2021

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

#### Ordre du jour

#### ADMINISTRATION GENERALE

2021-14	Administration Générale	Débat sur la PSC
2021-15	Administration Générale	Schéma de Coopération Régionale
2021-16	Administration Générale	Convention Mission mutualisée RETRAITE entre le CDG15 et le CDG26
2021-17	Administration Générale	Convention entre le CDG15 et la Ville d'Aurillac pour l'adhésion au secrétariat du Comité Médical et à la Commission de Réforme
2021-18	Administration Générale	Proposition de nouvelle mission en partenariat avec le CDG69 : l'expertise juridique non statutaire
2021-19	Administration Générale	Expertise paie – Demande d'intervention

#### PERSONNEL

2021-20	Personnel	Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activités
---------	-----------	---

#### FINANCES

2021-21	Finances	Tarif 2022
2021-22	Finances	DM n°1 – Exercice 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

## **Registre des délibérations 2021**

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – M. VERDIER Jean-Louis – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **2021-14 : ADMINISTRATION GENERALE – DEBAT RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Conseil d'administration,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4.

**Vu** le Comité Technique en date du 30/09/2021.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration que dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, il est prévu au III de l'article 4 que « *Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux*



## Registre des délibérations 2021

*agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. » soit avant le 17 février 2022.*

Monsieur le Président expose donc la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire jointe à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes du débat relatif à la Protection Sociale Complémentaire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU



## Registre des délibérations 2021

- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **2021-15 : ADMINISTRATION GENERALE – SCHEMA REGIONAL DE COORDINATION, DE MUTUALISATION ET DE SPECIALISATION DES CENTRES DE GESTION DE LA REGION AURA**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'article 50 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique est venu substituer, à l'article 14 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à la notion de charte prévue entre centres de gestion pour l'exercice de leurs missions au niveau régional, la notion de « schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation » (SRCMS).

Les 12 centres de gestion de la région Aura collaborent entre eux depuis de nombreuses années et ont signé une première charte régionale couvrant la période 2017-2021 prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Ils ont décidé, en intégrant les acquis de ces coopérations préexistantes, de poursuivre et développer entre eux les mutualisations. Ils souhaitent mener à bien les missions relevant de leurs compétences réglementaires mais aussi, aller plus loin afin d'offrir le plus de prestations possibles aux collectivités réparties sur l'ensemble du territoire Aura.

Cette coopération, axée autour des principes de subsidiarité et de complémentarité, a pour objectif d'allier proximité, efficacité et économie de moyens. Pour cela, pour chaque mission, un niveau d'intervention pertinent a été défini : régional, interdépartemental ou départemental.

Le présent schéma, tant dans ses dimensions stratégiques qu'opérationnelles, permet aux centres de gestion de la région Aura de renforcer leur légitimité en tant qu'experts et tiers de confiance au service du territoire, des collectivités et établissements publics et des agents qui le composent.

Les centres de gestion cosignataires s'accordent pour désigner le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour assurer la

## Registre des délibérations 2021

coordination et la mise en œuvre du présent schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation.

Un budget annexe régional est adossé au budget principal du Centre de gestion coordonnateur afin de pouvoir financer les missions à vocation régionale telles que définies dans le schéma.

Celui-ci prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 14 et 27 ;*

*Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;*

*Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 80 ;*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique*

*Vu la charte régionale de coopération des CDG de la région Aura signée le 5 décembre 2016*

*Vu l'avenant de prolongation de la charte régionale signé le 6 novembre 2020,*

Il est proposé au Conseil d'administration :

**Article 1 :** D'approuver le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la région Aura annexé à la présente délibération et déterminant les modalités d'exercice des missions que les cdg AURA exercent en commun.

**Article 2 :** D'approuver les modalités de remboursement des dépenses correspondantes.

**Article 3 :** De dire que le schéma prendra effet au 1er janvier 2022 et qu'il se terminera le 31 décembre 2026.

**Article 4 :** De désigner le cdg69 comme centre de gestion coordonnateur, chargé d'assurer la coordination entre les Centres de gestion de la région Aura.

**Article 5 :** D'autoriser le Président à signer le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la région Aura.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



## Registre des délibérations 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

#### Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Registre des délibérations 2021

### 2021-16 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA MISSION « RETRAITE » AVEC LE CDG26

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

#### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26.06.1985 relatif aux Centres de Gestion,

Monsieur le Président rappelle que le CDG 15 a une compétence particulière du fait de la spécificité des départements ruraux. Les collectivités sont de petites tailles avec un seul personnel administratif, souvent à temps non complet. Aussi, le CDG 15 propose une prestation globale.

Les régulières évolutions des systèmes de retraite français contraignent les collectivités et établissements à une grande réactivité dans des domaines tels que :

- la gestion des ressources humaines
- le conseil et l'information auprès des agents
- l'utilisation de services dans les espaces personnalisés des caisses de retraites

Achever sa carrière est une étape importante dans la vie d'un agent. Pour que ce changement se fasse de manière optimale, il est nécessaire que les collectivités informent et accompagnent leurs agents dans cette démarche.

Le Centre de gestion du Cantal, dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, accompagne les collectivités affiliées dans leur obligation d'information des agents. Il assure les missions suivantes :

- **Information et conseil multi-fonds** par téléphone, courriers, rendez-vous, organisation de réunions d'information/ateliers pratiques...
- **Contrôle et établissement des dossiers**
- **Etudes personnalisées des droits acquis**, des possibilités de départ...

**Objectif** : proposer aux collectivités affiliées au Centre de gestion des conseils personnalisés, une utilisation optimale des outils mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations et une actualisation des connaissances règlementaires en matière de retraite.

Le CDG 15 propose pour ses collectivités affiliées un accompagnement gratuit pour tous les actes relevant de la mission RETRAITE.

Dans le cadre des travaux entre CDG AuRA, le CDG 15 s'est positionné pour prendre en charge la mission RETRAITE pour le compte d'un autre CDG.

Dans le cadre d'une réorganisation, le CDG 26 a sollicité le CDG 15 pour réaliser cette mission.

Une convention a été rédigée à cet effet selon les modalités financières suivantes :

- Forfait financier : 50 000 € actualisable ainsi que le reversement de la CNRACL.



## Registre des délibérations 2021

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

## Registre des délibérations 2021

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

**2021-17 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA  
CDG 15 ET LA VILLE D'AURILLAC POUR L'ADHESION AU SERVICE « SECRETARIAT DES  
INSTANCES MEDICALES »**

Rapporteur : M. FAUBLADIER

### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26.06.1985 relatif aux Centres de Gestion,

La loi du 12 mars 2012 prévoit que les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés au CDG 15 peuvent confier à ce dernier le secrétariat de la commission de réforme et du comité médical les concernant.

La présente convention a pour objet notamment de définir les conditions suivant lesquelles le CDG 15 assurera cette mission, au lieu et place de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), pour les agents de la collectivité signataire.

La Ville d'Aurillac fait appel notre service « Secrétariat des instances médicales » pour les agents concernés.

Le tarif de la prestation s'élève comme suit :

- 160 € par dossier pour le Comité Médical
- 200 € par dossier pour la Commission de Réforme

La présente convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup>/11/2021 et renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



## Registre des délibérations 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

#### Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Registre des délibérations 2021

### 2021-18 : ADMINISTRATION GENERALE – PROPOSITION DE NOUVELLE MISSION EN PARTENARIAT AVEC LE CDG69 : L'EXPERTISE JURIDIQUE NON STATUTAIRE

Rapporteur : MME DELRIEU

#### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26.06.1985 relatif aux Centres de Gestion,

Le CDG69 propose aux collectivités qui le souhaitent une mission d'expertise juridique non statutaire.

Il s'agit d'un conseil étendu à tous les domaines du droit intéressant les collectivités hors statut de la FPT :

- Contrats publics, urbanisme, police administrative...
- Intercommunalité, fonctionnement des organes délibérants, statut de l'élu...
- Gestion domaniale, état civil, affaires scolaires, législation funéraire...

L'équipe est composée de 6 juristes et 1 assistante.

Le service est simple d'utilisation, avec une saisine par téléphonique ou courriel et une réponse par téléphone, courriel. Le service propose également des productions de notes et de modèles. Une lettre d'actualité juridique hebdomadaire est envoyée aux collectivités et établissements publics adhérents par courriel.

Les demandes les plus courantes sont :

- Accompagnement dans la création de commerces de proximité
- Appui à la mise en place des activités périscolaires
- Appui à la consultation et à l'exécution des marchés publics
- Accompagnement pour la rédaction de règlement de cimetière et rédaction d'arrêtés de police

#### Adhésion à la mission :

L'adhésion se fait dans le cadre d'une convention tripartite (CDG69, CDG15 et la collectivité) mais les communes sont en lien direct avec les juristes et règlent leur adhésion au CDG69.

#### Tarif :

<b>STRATES</b>	<b>PARTICIPATION ANNUELLE</b>
Moins de 500 hab	350 €
De 501 à 5.500	0,9 € / hab
De 5.501 à 15.00 hab	5.000 €
+ de 15.001 hab	6.000 €



## Registre des délibérations 2021

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De proposer la mission aux collectivités et établissements publics du Cantal,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

#### Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

#### Membres

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

#### Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

## Registre des délibérations 2021

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-19 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR UNE DEMANDE D'INTERVENTION EN EXPERTISE PAIE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

#### **Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26.06.1985 relatif aux Centres de Gestion,

Le Centre de Gestion propose à ses collectivités/établissements publics une prestation permettant aux collectivités de déléguer la réalisation de leurs paies : LA PAIE A FACON.

Toutefois, sans avoir adhérer à cette prestation, les collectivités/établissements publics peuvent avoir recours à une intervention ponctuelle dans le cadre de l'expertise paie.

Pour ce faire, elles doivent conventionner avec le CDG15 et compléter la demande d'intervention. Cette procédure permet :

- de quantifier les demandes,
- la mise en recouvrement par le CDG15.

Deux types d'intervention sont possibles :

#### **Intervention non soumise à tarification :**

- demande de renseignements (par téléphone et ne nécessitant pas un envoi de documentation ou d'étude spécifique)

#### **Intervention soumise à la tarification en vigueur (cf délibération) :**

- mise à jour réglementaire
- régularisation de traitement (suite à maladie, rappel...)
- correction DSN
- calcul indemnité particulière ( ex. : indemnité congé payé)
- contrôle bulletin de paie
- calcul allocation de retour à l'emploi (ARE)
- simulation (recrutement, avancement, ...)

## Registre des délibérations 2021

autres

Le coût de la prestation est fixé par délibération du Centre de Gestion. (A titre indicatif, le tarif pour l'exercice 2022 est de 50 € par intervention).

La présente convention prend effet à la date de signature pour une durée de 3 ans et sera reconduite par tacite reconduction par période de 3 ans.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

MME BENITO Patricia – M. CASTANIER Michel – M. FORESTIER Bertrand – M. GRAS Jérôme – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – M. VERDIER Jean-Louis – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE



## **Registre des délibérations 2021**

### Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **2021-20 : PERSONNEL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

#### **POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER OU TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activités pour une durée maximale de 6 ou 12 mois.

Aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

## Registre des délibérations 2021

Le Centre de Gestion se trouve confronté ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharges de travail lors de l'organisation des élections professionnelles, en début d'année pour le service de médecine du travail ou au service carrières.).

De ce fait, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels pour exercer des fonctions d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE permettant ainsi l'aide aux services.

Après en avoir délibéré

- AUTORISE le Président à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, des agents contractuels correspondant au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE,
- DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera à l'indice brut 387 – Echelle C2,
- AUTORISE le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget du CDG.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a été réuni en session ordinaire au lieu de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis CHAMBON, président.

Etaient présents :

Président : M. Louis CHAMBON

Vice-Présidents : MME DELRIEU-TOURTOULOU Annie – M. ROUET Clément **donne pouvoir à MP. CHAMBON** – M. FAUBLADIER Jean-Michel

Membres

## Registre des délibérations 2021

~~MME BENITO Patricia~~ – M. CASTANIER Michel – ~~M. FORESTIER Bertrand~~ – ~~M. GRAS Jérôme~~ – M. LAPEYRE René – M. MARANDON Jean-Louis – MME PLANTECOSTE Annie – M. POULHES Christian – MME RODIER Nadine – M. ROLLIN Cyrille **donne pouvoir à M. FAUBLADIER** – M. SOULIER Jean-Pierre – ~~M. VERDIER Jean-Louis~~ – M. VIDALINC Julien **donne pouvoir à MME DELRIEU** – M. DELAMAIDE Charly **donne pouvoir à M. POULHES** – MME Isabelle LEMAIRE

### Excusés avec pouvoir :

- M. ROLLIN donne pouvoir à M. FAUBLADIER
- M. ROUET donne pouvoir à M. CHAMBON
- M. VIDALINC donne pouvoir à MME DELRIEU
- M. DELAMAIDE donne pouvoir à M. POULHES

Excusés sans pouvoir : MME Patricia BENITO - M. Bertrand FORESTIER - M. Jérôme GRAS – M. Jean-Louis VERDIER

Date de la convocation : 23/11/2021

Désignation du secrétaire de séance : M. POULHES

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

### 2021-21 : FINANCES – TARIFS 2022

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

#### **Le Conseil d'administration,**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret modifié n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Monsieur le Président indique qu'il convient de fixer, comme chaque année, les tarifs publics pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans un premier temps, il évoque les différentes missions du Centre de Gestion, prévues par la loi

n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment celles :

- assurées à titre obligatoire et financées par la cotisation obligatoire (maximum 0.80% de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés)
- assurées à titre facultatif :
  - missions facultatives dites traditionnelles,
  - service hygiène et sécurité,

## Registre des délibérations 2021

- missions conventionnelles (médecine préventive, service remplacement,...).

La comptabilité analytique mise en place au CDG15 permet de connaître précisément les dépenses et les recettes afférentes à chaque mission, qu'elle soit obligatoire ou facultative.

Monsieur le Président rappelle que les taux actuels n'ont pas été réexaminés depuis 2007.

Pour l'année 2022, Monsieur le Président propose les tarifs publics, à savoir :

**→Cotisation obligatoire (0.80 % de la masse salariale)**

**→Cotisation additionnelle (0.37 % de la masse salariale)**

- Expertise statutaire (Assistance Administrative à la Gestion : conseils statutaires, production de modèles, informations) (0.27 %)
- Hygiène et sécurité – Prévention des risques (0.10 %)

**→Service de médecine :**

Conformément au règlement du service médecine, le tarif des visites est indexé à l'indice du coût à la consommation (valeur août 2021). Pour le calcul des tarifs 2022, la variation est + 1,9 %. (Source INSEE du 30/10/2021 - Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 1,9 %)  
Toutefois, le CDG15 propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2022

COTISATION ANNUELLE AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS:  
= Nb d'agents permanents X 57,95 €

TARIFICATION INDIVIDUELLE :

Concerne la 2<sup>ème</sup> convocation d'un agent (cf. règlement du service de médecine)  
= 68,13 € par visite

**→Secrétariat du comité médical et commission de réforme – Inchangé depuis 2016**

Pour les collectivités et établissements non affiliés du Cantal :

- Comité médical : 160 €
- Commission de réforme : 200 €

**→Intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection santé sécurité (ACFI) : Inchangé**

Pour les collectivités et établissements non affiliés du Cantal :

- Journée : 710 €
- ½ journée : 420 €

Pour les collectivités et établissements affiliés du Cantal :

- Journée : 260 €
- ½ journée : 150 €

## **Registre des délibérations 2021**

### **→ Intervention de l'agent Préventeur pour les missions de conseil en prévention à destination des collectivités non affiliées ou affiliées volontaires : Inchangé**

- Journée : 400 €
- ½ journée : 200 €

### **→ Référent déontologue à destination des collectivités non affiliées ou affiliées volontaire : Inchangé**

- 100 € bruts par heure d'intervention hors frais de déplacement éventuels

### **→ DISIGN à destination des collectivités non affiliées ou affiliées volontaire : Inchangé**

- Demi-journée : 200 €
- Journée : 400 €

### **→ Aide au recrutement : Inchangé**

La prestation comprend :

- Une bonne définition du profil de poste définie par l'autorité territoriale en collaboration avec les services du CDG15
- La rédaction de l'offre d'emploi
- Diffusion de l'offre sur le site de la bourse de l'emploi du CDG 15, sur le site du CDG15 et les revues locales ou nationales définies par l'autorité territoriale
- Centralisation des candidatures au CDG15
- Présélection des candidats en collaboration avec l'autorité territoriale
- Convocations des candidats par le CDG 15
- Participation de la direction du CDG 15 aux entretiens de sélection
  - Tarif : 150 €

### **→ Paie à façon :**

- 10 € par bulletin
- 50 € par intervention pour l'Expertise paie

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la grille tarifaire du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

# Registre des délibérations 2021

15014 Code INSEE	Centre de Gestion du Cantal Budget Principal	DM n°1 2021
---------------------	---	-------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

### DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	28 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>68 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-675 : Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	59 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>59 000.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 000.00 €</b>	<b>70 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 500.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>
D-2131 : Bâtiments publics	13 110.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	22 110.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et d'informatique	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>18 110.00 €</b>	<b>30 410.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 300.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>18 110.00 €</b>	<b>30 410.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 300.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>23 800.00 €</b>		<b>23 800.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

*pour  
signature*

# Registre des délibérations 2021

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.D.G 15

7 décembre 2021  
Etaient présents

EMARGEMENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
<i>Abs</i>	BENITO Patricia	PUECHJEAN Maire	
<i>[Signature]</i>	CASTANIER Michel	BEAUDREY Dominique	
<i>[Signature]</i>	CHAMBON Louis <i>Pouvoir de M. ROUET</i>	LAPEYRE Guillaume	
<i>[Signature]</i>	DELRIEU-TOURTOULOU Annie <i>Pouvoir de M. VIDALENE</i>	MELLIN Isabelle	
<i>[Signature]</i>	FAUBLADIER Jean-Michel <i>Pouvoir de M. ROLLIN</i>	GARDES Nathalie	
<i>Abs. Excuse</i>	FORLSTIER Bertrand	JUILLARD Clotilde	
<i>Abs</i>	GRAS Jérôme	DELORT Philippe	
<i>[Signature]</i>	LAPEYRE René	BOUQUIER Marie-Paule	
<i>En usio</i>	MARANDON Jean-Louis	BOISSET François	
<i>En usio</i>	PLANTECOSTE Annie	LAVAISSIERE Marthe	
<i>[Signature]</i>	POULHES Christian <i>Pouvoir de M. CHABLY</i>	ESTEVEs Louis	
<i>[Signature]</i>	RODIER Nadine	POUDEROUX Gérard	
<i>[Signature]</i>	ROLLIN Cyrille <i>Pouvoir de M. FAUBLADIER</i>	THESSANDIER Raymonde	
<i>[Signature]</i>	ROUET Clément <i>Pouvoir de M. CHAMBON</i>	DANEMANS François	
<i>[Signature]</i>	SOULIER Jean-Pierre	LEYMONIE Serge	
<i>Abs</i>	VERDIER Jean-Louis	GRAS Christian	
<i>[Signature]</i>	VIDALINC Julien <i>Pouvoir de M. DELRIEU</i>	BONHOMMET Hubert	
<i>[Signature]</i>	DE LAMAIDE Charly <i>Pouvoir de M. POUHES</i>	PRADAL Gérard	
<i>En usio</i>	LEMAIRE Isabelle	PONCHET-PASSEMARD Colette	